

**POLYAXE**Version 1 / F
102000007381

1/6

Date de révision: 19.12.2005

Date d'impression: 19.12.2005

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE**Informations sur le produit**

Nom commercial POLYAXE
Code du produit (UVP) 04958608
Utilisation insecticide
Société Bayer Environmental Science
16, rue Jean-Marie Leclair
69009 Lyon
France

Téléphone en cas d'urgence +33(0)4.72.85.25.25
Téléfax +33(0)4.72.85.27.99
Numéro INRS +33(0)1.45.42.59.59

2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**Nature chimique**

Concentré soluble (SL)
Imidaclopride 200 g/l

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS / No.-EINECS	Symbole(s)	Phrase(s) de risque	Concentration [%]
Imidaclopride	138261-41-3	Xn	R22, R52	17,80
N-Méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4 212-828-1	Xi	R36/38	40,30

3. IDENTIFICATION DES DANGERS**Indications de risque pour l'homme et l'environnement**

Pas de dangers particuliers connus.

4. PREMIERS SECOURS**Conseils généraux**

S'éloigner de la zone dangereuse. S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la coucher au calme. Appeler immédiatement un médecin.

Contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Assurer un traitement médical.

Contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Appeler



POLYAXE

Version 1 / F
102000007381

2/6

Date de révision: 19.12.2005
Date d'impression: 19.12.2005

immédiatement un médecin.

Ingestion

Ne pas faire vomir. Rincer la bouche avec de l'eau. Appeler immédiatement un médecin.

Avis aux médecins

Traitement

Traiter de façon symptomatique.
Surveillance de l'appareil respiratoire, des paramètres cardiovasculaires.
En cas d'ingestion, lavage d'estomac, puis administration de charbon (charbon médical) et de Sulfate de soude.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié

eau pulvérisée
dioxyde de carbone (CO₂)
mousse
sable

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:
acide chlorhydrique (HCl)
cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique)
oxyde de carbone (CO)
anhydride sulfureux (SO₂)
oxydes d'azote (NO_x)

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Limiter l'épandage des fluides d'extinction.
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles

Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.
Porter un équipement de protection individuelle. Tenir à l'écart les personnes sans protection.

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Méthodes de nettoyage

Récupérer avec un produit absorbant (par ex. sable, terre à diatomées, liant universel).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en observant la réglementation sur l'environnement.

Conseils supplémentaires

Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir chapitre 8.
Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

**POLYAXE**Version 1 / F
102000007381

3/6

Date de révision: 19.12.2005
Date d'impression: 19.12.2005**Manipulation**

Conseils pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Conserver dans le conteneur original.

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

Précautions pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Stabilité au stockage

Température de stockage 0 - 40 °C

Matériau approprié

Utiliser uniquement des récipients spécialement autorisés pour la matière/le produit.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**Équipement de protection individuelle**

Protection des mains

Porter des gants nitrile estampillés CE ou équivalent (épaisseur minimum 0,4 mm). Les laver en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.

Protection des yeux

lunettes de sécurité

Mesures d'hygiène

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Entreposer séparément les vêtements de travail.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Enlever immédiatement les vêtements souillés et/ou imprégnés et ne les réutiliser qu'après nettoyage complet.

Détruire (brûler) les vêtements non nettoyables.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**Aspect**

Forme

liquide, limpide

Couleur

brun clair

Odeur

aromatique

Données de sécurité

Point d'éclair

88 °C

Densité

env. 1,12 g/cm³ à 20 °C

**POLYAXE**Version 1 / F
102000007381

4/6

Date de révision: 19.12.2005
Date d'impression: 19.12.2005

Solubilité dans l'eau soluble

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactions dangereuses Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.
Stable dans des conditions normales.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité orale aiguë DL50 (rat) > 2.236 mg/kg
Un test a été réalisé avec une formulation similaire.

Toxicité aiguë par inhalation CL50 (rat) > 6,3 mg/l
(en aérosol)
Concentration testée la plus élevée.
Un test a été réalisé avec une formulation similaire.

Toxicité dermale aiguë DL50 (rat) > 5.000 mg/kg
Un test a été réalisé avec une formulation similaire.

Irritation de la peau Non irritant. (lapin)
Un test a été réalisé avec une formulation similaire.

Irritation des yeux Faiblement irritant - marquage non obligatoire. (lapin)
Un test a été réalisé avec une formulation similaire.

Sensibilisation Non sensibilisant. (cochon d'Inde)
OCDE Ligne Directrice 406, Test de Buehler
Un test a été réalisé avec une formulation similaire.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Effets écotoxicologiques**

Toxicité pour les poissons CL50 (Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)) 211 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
La valeur fournie concerne la matière active technique imidacloprid.

Toxicité pour les daphnies CE50 (Puce aquatique (Daphnia magna)) 85 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
La valeur fournie concerne la matière active technique imidacloprid.

Toxicité pour les algues CE50 (Desmodesmus subspicatus) > 10 mg/l
Taux de croissance Durée d'exposition: 72 h
La valeur fournie concerne la matière active technique imidacloprid.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**POLYAXE**Version 1 / F
102000007381

5/6

Date de révision: 19.12.2005
Date d'impression: 19.12.2005**Produit**

En respectant la réglementation sur les déchets spéciaux, le produit doit être transporté vers une installation d'incinération spécifique agréée.

En cas de quantités importantes, consulter le fabricant.

Emballages contaminés

Vider, rincer et éliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR pour les produits professionnels ou un autre service de collecte comme Eco-Emballages (Point Vert) pour les produits grand public.

Code d'élimination des déchets

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR	Marchandise non dangereuse
GGVE	Marchandise non dangereuse
GGVS	Marchandise non dangereuse
IATA_C	Marchandise non dangereuse
IATA_P	Marchandise non dangereuse
IMDG	Marchandise non dangereuse
RID	Marchandise non dangereuse

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Classement et étiquetage conformément à la Directive Européenne 1999/45/CE (relative à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses) et à ses amendements.

Classification:

Non soumis à étiquetage réglementaire.

Classement France (décision d'autorisation de mise sur le marché)

Classification:

Sans classement

Conseils de prudence

S 2 Conserver hors de la portée des enfants.
S13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S49 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Étiquetage exceptionnel

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Information supplémentaire

Classement OMS: III (Peu dangereux)

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Loi du 19/07/76 modifiée et Décret du 07/07/92)

Rubrique n° 1155 : Dépôts de produits agrochimiques.

Maladies professionnelles

Tableau(x) Numéro(s) :

84 Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel.

Prévention médicale

Non concerné



POLYAXE

Version 1 / F
102000007381

6/6

Date de révision: 19.12.2005
Date d'impression: 19.12.2005

16. AUTRES INFORMATIONS

Autres informations

Texte des phrases R mentionnées au chapitre 2:

R22	Nocif en cas d'ingestion.
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R52	Nocif pour les organismes aquatiques.

Les renseignements portés dans la présente fiche ont été introduits conformément aux indications prévues dans l'arrêté du 5 janvier 1993 modifié. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.